REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
**Service communication et information**

Genève, le 5 septembre 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale, du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, de l'Hospice général et du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**

# Renforcer l'accès aux droits et aux prestations: le Bureau d'information sociale rouvre ses portes dans un nouveau lieu pérenne

**Ouvert en novembre 2020 jusqu'en janvier 2022 dans le contexte de la crise sanitaire, le Bureau d'information sociale s'installe dès le 14 septembre dans une nouvelle arcade au boulevard d'Yvoy, à la Jonction. Dans ce lieu fixe, la permanence d'orientation sociale et d'information sur les aides disponibles sera ouverte à l'ensemble de la population du canton les mardis de 10h00 à 14h00 et les jeudis de 16h00 à 19h00.**

Après une phase pilote de quatorze mois dans le contexte de la crise du COVID et ses conséquences sociales, et à la suite d'une évaluation de cette collaboration mise sur pied à une période nécessitant une grande réactivité, les partenaires institutionnels et associatifs qui portent le Bureau d'information sociale (BiS) ont décidé, sur proposition du canton, de pérenniser cette permanence sociale de premier recours. C'est désormais dans une arcade située au boulevard d'Yvoy 3, dans le quartier de la Jonction, que le BiS ouvrira ses portes à l'ensemble de la population, à partir du 14 septembre.

Sur place et sans rendez-vous, les mardis (10h00-14h00) et jeudis (16h00-19h00), toute personne peut obtenir une information sociale de base, une aide pour bénéficier de prestations ainsi qu'une orientation vers l'organisme le plus adéquat pour répondre à sa demande ou à son besoin. Fidèle à son objectif de favoriser l'accès aux prestations et de lutter contre le non-recours, la permanence assure la confidentialité et les personnes pourront se voir garantir l'anonymat lors de leur contact avec les professionnels et professionnelles sur place.

La force du BiS est, depuis son lancement, de mettre en réseau différents services et organismes et, par conséquent, les prestations qu'ils délivrent. On sait en effet qu'une information sociale de qualité permet de prévenir la précarité en identifiant les prestations activables en fonction de la situation spécifique de chaque personne. De l'avis même des partenaires engagés dans le projet, ce travail interinstitutionnel a vocation à encore s'approfondir avec le temps.

## Questions financières et logement comme soucis principaux

Parmi les thématiques pour lesquelles cette permanence d'information sociale a été le plus fréquemment sollicitée durant sa période d'ouverture initiale, le manque de ressources

financières (57%) arrivait largement en tête. Le manque de logements disponibles avec un loyer accessible (34%) était également souvent cité. Les questions de permis de séjour (9%), de santé (5%), ou en lien avec la recherche d'un emploi (5%) complétaient le tableau.

La collaboration interinstitutionnelle, la démarche expérimentale et la dimension universelle du dispositif font partie des principaux points positifs résultant de la phase pilote, qui a vu plus de 1300 personnes fréquenter l'un des six lieux ayant abrité le BiS.

## Mise en lien avec les services sociaux compétents

Dans le nouvel espace, fraîchement rénové, qui abritera le BiS, la présence de représentants ou représentantes des services délivrant des prestations sociales cantonales doit permettre aux personnes éligibles de bénéficier d'une aide pour connaître leurs droits aux prestations et pour les obtenir, notamment en matière de prestations complémentaires, de subsides d'assurance-maladie ou encore de bourses d'études.

Le public peut s'informer à tout moment sur les horaires ainsi que sur les aides à disposition sur le site www.info-sociale.ch.

Le BiS se veut complémentaire aux permanences sociales existantes. Il complète ainsi les pôles sociaux tenus par l'Hospice général, les communes et les associations. Dans la même volonté de favoriser l'accès aux droits, le département de la cohésion sociale a par ailleurs mis à disposition du public et des intervenantes et intervenants du domaine social un questionnaire en ligne permettant d'évaluer son éligibilité à des prestations sociales cantonales soumises à condition de revenu.

*Pour toute information complémentaire (aux médias):*

- ***DCS:*** *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 54 32*
- ***Ville de Genève:*** *Mme Christina Kitsos, conseillère administrative, par l'intermédiaire de Mme Manuelle Pasquali de Weck, collaboratrice personnelle, DCSS, T. 079 446 40 13*
- ***Hospice général:*** *M. Christophe Girod, directeur général, en contactant M. Bernard Manguin, responsable médias, T. 022 420 51 54*
- ***CAPAS:*** *Mme Fabienne Vermeulen, co-responsable, T. 079 892 97 78*